Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Psychologue-du-ministere-de-l-Education-nationale

Création du corps des psychologues du ministère de l'Éducation nationale

- CSFP-CCFP - CSFPE (Conseil supérieur de la fonction publique d'État) -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Lors du CSFPE du 30 novembre, le texte créant le nouveau corps des psychologues de l'Éducation Nationale a été présenté. Il entrera en vigueur le 1er septembre 2017.

Il s'agit de l'aboutissement d'une revendication portée par l'UNSA au ministère de l'Éducation nationale.

Le ministère de l'Éducation nationale a créé un corps des psychologues qui rassemblera les métiers de psychologue scolaire (du premier degré), de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation (du second degré).

Ce corps sera calqué sur celui des professeurs certifié et des écoles, en trois grades et avec la même grille indiciaire.

De plus, deux spécialités "éducation, développement et apprentissages" (auprès des écoliers) et "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" (auprès de collégiens, lycéens et étudiants) seront ouvertes.

Seules l'UNSA et la FSU ont acté positivement cette création par leur vote.

Copyright © UNSA Fonction publique